



Mairie de Cuisery
Place d'Armes
71290 CUISERY
Tel : 03 85 40 11 76
Fax : 03 85 40 18 44
Email : mairie-cuisery@wanadoo.fr

Cuisery, le 26 Mars 2019

COMPTE-RENDU Réunion du conseil municipal du 22 Mars 2019

Présents : Mmes PRABEL Marie-Line - LACROIX-MFOUARA Béatrice - PIRAT Isabelle - DAUVERGNE Pascale – MARQUIS-FEVRE Pascale – POUX Patricia – JAILLET Florine - SERGENT Nathalie – VACHERON Isabelle
MM. LEHRE Jean-Marc – LOUCHE Michel - BOURCET Olivier – DELONG Franck - GALLION Frédéric – MORIE Stéphane – BOILLET Stéphane - VION Pierre

Absents excusés : Daniel ANDRE (a donné pouvoir à Pierre VION) – Vincent ROUGET (a donné pouvoir à M.BOILLET).

Le compte-rendu de la réunion du 15 Février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par délégation du conseil municipal :

- Convention avec E-Bourgogne et Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire : modification de logiciel d'envoi des documents au contrôle de légalité. Pas d'incidence financière.

FINANCES

Décisions budgétaires Budget Commune– Rapporteurs : M.LEHRE – Mme PRABEL

Mme PRABEL, adjointe aux finances, présente le compte administratif 2018 et les propositions pour le budget primitif 2019. Les tableaux budgétaires sont adressés en annexe avec une note de synthèse. Les diverses propositions sont faites avec validation de la Commission qui s'est réunie les 6 Février 2019 et 13 Mars 2019.

Les décisions soumises à délibération seront :

- Compte administratif 2018 avec affectation du résultat de l'exercice : approuvé à l'unanimité
- Compte de gestion 2018 de Monsieur le Trésorier : approuvé à l'unanimité
- Budget Primitif 2019 : le budget primitif 2019 équilibré à 1 957 453.94 € pour la section de fonctionnement et à 1 749 694.41 € pour la section d'investissement, est adopté à l'unanimité.
- Fiscalité directe locale pour l'année 2019 : à l'unanimité, le Conseil Municipal maintient les taux pour la 9ème année consécutive soit :
Taxe d'Habitation : 16.91% - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 17.53% - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 44.14%

Renouvellement de la ligne de trésorerie – Rapporteurs : M.LEHRE – Mme PRABEL

La ligne de trésorerie est à renouveler en Avril 2019 pour un montant maximum de 400 000 €. Le Crédit Agricole nous propose une reconduction de un an avec un taux Euribor 3 mois (soit 0%) avec une marge de +0.8% soit un taux indicatif de 0.80%. Les conditions étant avantageuses, elles sont acceptées à l'unanimité.

Convention de mise à disposition de la Communauté de Communes « Terres de Bresse ». Rapporteur : M.LEHRE

La Communauté de Communes « Terres de Bresse » a intégré la compétence de création de Maisons de service au public (MSAP). Comme il a déjà été évoqué, le Centre d'Animation Sociale et Culturelle entre en partie dans le cadre de cet équipement, avec des conditions à réfléchir à moyen terme. Afin d'aider la

Communauté de Communes dans sa prise de compétence, et dans un souci de mutualisation, nous avons confié préalablement à Mme NOEL, une mission de préparation de la mise en place d'une structure répondant au critère de MSAP, qui pourrait être adossée à notre Centre d'Animation Sociale et Culturelle, avec des antennes dans diverses communes suivant les besoins. Une convention de mise à disposition pourrait être proposée à la Communauté de Communes pour 20% du coût salarial de notre directrice. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les conditions de la mise à disposition et autorise Monsieur le Maire à signer une convention.

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale. Rapporteur : M.LEHRE

Au vu de ses actions et de son budget prévisionnel, le CCAS a inscrit une subvention de 6200 € du budget communal pour l'année 2019. Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité cette subvention au CCAS.

AMENAGEMENTS

Lotissement de la Bêche - Rapporteur : M.LEHRE

M.LEHRE refait un point sur le projet avec la proposition de COOP HABITAT toujours en cours. Par ailleurs, des estimations financières ont été réalisées dans l'hypothèse d'une gestion en directe par la commune, avec les conséquences en termes de gestion et de création d'un budget spécifique.

La Commission Finances, dans sa réunion du 13 Mars 2019, au vu des différentes hypothèses, s'est prononcée pour une gestion par un aménageur en vérifiant si nous pourrions avoir éventuellement une ou deux autres propositions en dehors de COOP HABITAT. Le Conseil Municipal est aussi favorable à réaliser une vente à un aménageur.

Par ailleurs, il a été soumis l'idée de prendre en charge en amont les travaux liés à l'amélioration du réseau d'assainissement tout en facilitant la mise en place d'un réseau séparatif, cela permettra de faire baisser le prix de vente des terrains. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour et 2 abstentions, approuve la vente du terrain à COOP HABITAT qui sera chargé du projet d'aménagement dans les conditions fixées avec la commune.

Questions et informations diverses

Dotation de Soutien à l'Investissement Local : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'information reçue par Monsieur le Préfet des conditions de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour 2019. Notre commune est éligible dans le cadre du contrat de ruralité et l'opération de l'Espace Santé Services peut être proposé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour déposer un dossier.

Rappel du repas des cheveux blancs le Dimanche 14 Avril

Elections européennes le Dimanche 26 Mai

La date du prochain Conseil Municipal sera définie suivant les sujets à l'ordre du jour autour du 20 Avril et/ou du 20 Mai.

LE MAIRE
Jean-Marc LEHRE

